



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-134 bis**

**Publié le 06 avril 2022**

# SOMMAIRE

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Douai

Arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing



**Arrêté du 4 avril 2022  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Le ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 2 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai

**1 / En tant que représentants des assurés sociaux**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Marie-Hélène SANTERRE

Monsieur Eric VANTOUROUT

Suppléants :

Madame Nathalie HOYAUX

-----

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Isabelle BOSSEMAN

Monsieur Jean-Michel LOCUFIER

Suppléants :

Monsieur Hervé BEAUMONT

Madame Dorothee DELEPAUX

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Patrick MAHIEU  
Monsieur Jean-Jacques TASSART

Suppléants :

Madame Isabelle BOISTEL  
Monsieur Pascal LEMETTRE

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Albert SOUDE

Suppléant :

Monsieur Morad EL KHAMLICHI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Michaël RAMBAUT

Suppléant :

Monsieur Patrick DELCOURT

**2 / En tant que représentants des employeurs**

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Gauthier KERROS  
Madame Nathalie LOURD  
Monsieur Grégory OLCZAK GODEFERT  
Monsieur Christian WINNICKI

Suppléants :

Monsieur Arnaud COUSIN  
Monsieur Philippe-Alexis DERAY  
Madame Caroline LAURENT

-----

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Madame Fanny BOY  
Monsieur Olivier MASTIA

-----

Suppléants :

Madame Sabine MEURISSE

-----

-----

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Madame Aurélie SCATOZZI

Suppléant :

Monsieur Jean-Marc LASCAR

**3 / En tant que représentants de la fédération de la mutualité Française**

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

Madame Anne-Sophie CANDELLIER  
Monsieur Jean-Pierre MEURANT

Suppléants :

Madame Carine LOBRY

Madame Caroline NIO

**4 / En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie**

Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des handicapés (FNATH)

Titulaire :

Monsieur Serge CARLIER

Suppléant :

Madame Delphine DENDOOVEN

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

Madame Douceline HELLE

Suppléant :

Monsieur Jean JAKUBIAK

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

Monsieur Jean-Pierre CULLIS

Monsieur Jean-Christophe LAMPE

Suppléants :

-----

-----

**5 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme**

Monsieur David PERIC

**6 / En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative

Monsieur Claude GELLE

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la  
Mission Nationale de Contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
de la sécurité sociale



**Arrêté du 4 avril 2022  
portant nomination des membres du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Le ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 2 février 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing

**1 / En tant que représentants des assurés sociaux**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Martine DUROT  
Monsieur Stéphane VANDOMME

Suppléants :

Madame Marie-Odile BEGNE  
Monsieur Frédéric DION

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Monsieur Kamel ASSADI  
Madame Farida KHELIFI

Suppléants :

-----  
-----

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Madame Jamila CAILLIBE  
Monsieur Romuald GRISET

Suppléants :

Madame Emilie RODRIGUES  
Madame Nathalie ZENNEVORT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Patrick MALBRANQUE

Suppléant :

Madame Sana ARBAOUI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Suzanne LALEUW

Suppléant :

Madame Marie-Claire HOTTON

**2 / En tant que représentants des employeurs**

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Didier BONNEAU  
Madame Claude DERMAUX  
Monsieur Antonio MARTOS  
Madame Annie QUATANNENS

Suppléants :

Monsieur François DEPOORTERE  
Monsieur Jean-François DUFRESNE  
Madame Charlotte LAMBERT  
Madame Odile LEPERCQ

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Claude GHILAIN

-----

-----

Suppléants :

-----

-----

-----

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Alain DUCIEL

Suppléant :

Monsieur Jean-Paul AMADEI

**3 / En tant que représentants de la fédération de la mutualité Française**

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

Monsieur Daniel BILLERET  
Madame Fabienne DUBOIS

Suppléants :

Madame Isabelle BOURET  
Madame Valérie DENEQUE

**4 / En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie**

Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des handicapés (FNATH)

Titulaire :

Madame Elisabeth SAMYN

Suppléant :

-----

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

Madame Danièle BULA

Suppléant :

Monsieur Daniel DJEDDOU

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

Monsieur Patrice DESPLECHIN

-----

Suppléants :

-----

-----

**5 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme**

Madame Jennifer LENGLOS

**6 / En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France**

Avec voix consultative

Monsieur Didier ROBIQUET

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 avril 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la  
Mission Nationale de Contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*